

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/08-437-137 du 13/10/08

COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADEMIQUE D'APPEL DES DECISIONS DE CONSEILS DE DISCIPLINE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : M. GRIGNON - Tel : 04 42 91 71 64 - Fax : 04 42 91 70 02

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- Vu** la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'Education,
- Vu** le décret n° 76-1303 du 28 décembre 1976 relatif à l'organisation de la formation et de l'orientation dans les collèges,
- Vu** le décret n° 76-1304 du 28 décembre 1976 relatif à l'organisation de la formation dans les lycées,
- Vu** l'article 31 du décret 85-924 du 30 août 1985 précisant les instances relatives aux établissements du second degré,
- Vu** l'article 8 du décret n° 85-1348 du 18 décembre 1985 relatif aux procédures disciplinaires dans les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spéciale,
- Vu** le décret n° 90-978 du 31 octobre 1990 modifiant le décret n°85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement,
- Vu** le décret n° 2000-620 du 5 juillet 2000 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement,
- Vu** le décret n° 2000-633 du 6 juillet 2000 modifiant le décret n°85-1348 du 18 décembre 1985 relatif aux procédures disciplinaires dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- Vu** le décret n° 2004-412 du 10 mai 2004 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 et le décret n°2000-620 du 5 juillet 2000 relatif aux procédures disciplinaires dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- Vu** le décret n° 2004-885 du 27 août 2004 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement,

ARRETE

Article 1

Monsieur Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, pourra en cas d'empêchement se faire représenter à la présidence de cette commission par M. Jean-Marie HERRERA, IA - IPR Etablissements et Vie Scolaire.

Article 2

Sont nommés pour deux ans, membres de la commission académique d'appel des décisions des conseils de discipline :

TITULAIRE

INSPECTEURS D'ACADEMIE

M. Guy MONCHAUX
IA DSDEN Adjoint
des Bouches-du-Rhône

SUPPLEANT

Mme Mariane FIELD
IA - IPR Etablissements et Vie Scolaire
Rectorat

TITULAIRES

CHEFS d'ETABLISSEMENT

Mme Marie BURTON
Proviseur du Lycée Professionnel
Gambetta
100 bis Cours Gambetta
13100 Aix en Provence
Tél : 04 42 93 28 28

M. Denis BARROERO
Proviseur du Lycée Fourcade
Avenue du Groupe Manouchian
BP 128
13120 GARDANNE
Tel : 04 42 65 90 70

SUPPLEANTS

PROFESSEURS

Mme Marie-Chantal LEFAUCONNIER
Professeur Agrégé de Lettres classiques
Lycée Emile Zola
Avenue Arc de Meyran
13601 Aix en Provence
Tel : 04 42 93 87 00

Mme Evelynne DUISIT
Professeur Agrégé de Lettres Modernes
Collège des Prêcheurs
30 place des Prêcheurs
13617 Aix en Provence
Tel : 04 42 21 70 60

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

FCPE

Mme Nicole GRANIER
700 avenue Eugène Mazenod (n°13)
13100 Aix en Provence
Tél. : 04 42 38 56 92

M. Vincent PUGLIESI
La Renardière 3 Bât N
13170 Les Pennes Mirabeau
Tél : 04 42 02 89 91

PEEP

Mme Mireille GOYET
44 boulevard Louis Aragon
13920 Saint Mitre les Remparts
Tél : 04 42 80 95 46

Mme Brigitte PELOFFY
24 Pas du Chasseur - la Plantade
13340 Rognac
Tel : 04 42 87 23 15

Article 3

La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix - Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 6 octobre 2008

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités